

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
12584

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations œuvrant dans le domaine sanitaire - 3ème répartition de l'exercice 2020 et avenant à la convention avec le centre ressource de Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La participation du Département au fonctionnement et à l'investissement au titre de l'année 2020 est proposée selon le tableau de répartition joint au présent rapport, pour 12 associations œuvrant dans le domaine sanitaire.

Les grandes thématiques de santé qui concernent ces associations sont :

- l'accès aux soins, la promotion de la santé et la prévention ;
- l'accompagnement et la prise en charge psychologique ;
- les maladies chroniques : soutien et accompagnement des malades et de leurs aidants ;
- les soins de support en cancérologie.

De plus, il est proposé un avenant à la convention passée avec l'association centre ressource Marseille. En effet, la subvention accordée le 13 décembre 2019 (rapport n°4) concernait l'investissement pour l'ouverture du centre ressource Marseille. Or, de nombreux dons ont permis à l'association de ne pas investir pour l'achat du mobilier de bureaux et ameublements divers, mais aussi pour une partie des travaux.

La dépense subventionnable étant moindre, l'association sollicite le Département pour modifier le taux de participation à l'investissement de 40 à 80% dans l'article 2 de la convention, le montant total de la subvention restant le même. Cet avenant n'a pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL